



**NMVS Formation**  
Notre métier, Votre sécurité

# Certificat d'Aptitude à Travailler en Espace Confiné®

CATEC dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

## Objectifs :

### **Les apprenants seront capables de (compétences communes) :**

Repérer les risques spécifiques liés aux caractéristiques des espaces confinés, et maîtriser la (les) procédure(s) préalable (s) à toute intervention.

Utiliser les équipements de sécurité, savoir vérifier leur bon état de fonctionnement, et utiliser les moyens de code de communication.

### **Surveillant :**

Surveiller l'intervention en assurant une présence constante et maintenir les conditions de l'intervention (ventilation, contact et communication) jusqu'à la remontée des équipiers. Maîtriser les procédures d'alerte et de secours.

### **Intervenant :**

Maîtriser les procédures d'évacuation de l'espace confiné. Repérer et prévenir les risques au cours de l'activité menée dans un espace confiné.

## Public visé :

Personnes travaillant ou devant travailler en espace confiné dans le domaine de l'eau potable et de l'assainissement

## Coûts pédagogiques :

Sur devis en intra ou inter

## Formateur(s) :

2 formateurs certifiés par l'INRS

## Pré requis :

Fournir une attestation justifiant les compétences de l'apprenant (pré requis exigés par l'INRS)

## Durée :

La journée de formation aura une durée de 7 h 00 réparties :

5 h pédagogique : théorie 2 h 00, pratique 3 h 00  
2 H 00 d'évaluations certificatives

**8 participants maximum par session CATEC®  
les deux rôles doivent être présents S et I**

## Programme :

La recommandation R447 traite de la prévention des accidents lors des travaux dans un espace confiné et de l'assainissement. Elle souligne la nécessité de former les personnels à la prévention des risques en intégrant l'organisation de l'intervention, l'utilisation des équipements de sécurité et l'organisation de secours. Le dispositif de formation garantit, pour les employeurs, une formation fondée sur une entreprise commune de prévention et sécurité au travail, telle que préconisée dans les recommandations R447 et R472.

Un référentiel de formation a été produit par les partenaires sociaux, l'INRS et assurance maladie- risques professionnels à destination des personnels qui interviennent sur de tels espaces.

## Pré requis :

### ✓ **Pour tous :**

Notion sur la signalisation temporaire de chantier  
Maîtrise de l'utilisation du détecteur de gaz.

### ✓ **Pour les surveillants**

Notion sur les appareils respiratoire d'évacuation (pour contrôle)  
Notions sur l'utilisation des équipements de travail en hauteur : tripode, anti-chute, harnais (pour contrôle).

### ✓ **Pour les intervenants**

Maîtrise de l'utilisation des équipements de travail en hauteur  
Maîtrise de l'utilisation des EPI (dont le masque auto sauveteur).

**A l'occasion de la formation CATEC, le salarié sera exposé à certains risques (travail en hauteur, espaces confinés...) avec le port d'équipement de protection respiratoire.**

**L'attention des employeurs est attirée sur l'opportunité d'entrer en contact avec le médecin du travail pour décider du suivi et des mesures adaptées tant, éventuellement, pour le suivi de la formation que pour l'activité en entreprise.**

## Contact :

NMVS Formation – 606 Rue de l'Industrie - Parc Visionis - 01090 GUEREINS  
Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com

SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700022 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A



**NMVS Formation**  
Notre métier, Votre sécurité

## Suite du programme formation initiale

CATEC...

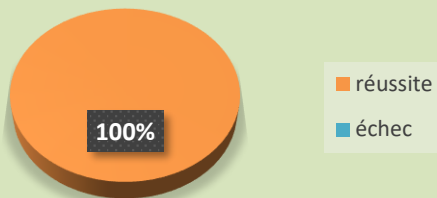
### Lieu de la formation :

Site à définir répondant au cahier des charges

### E.P.I.:

Casque, chaussures et gants, tenue de travail

## Taux réussite 2021



## Suite du programme :

### Contenu et intentions pédagogiques :

0h30 Définition d'un espace confiné et accident en espace confiné  
0h30 Prévention, les acteurs de la prévention, exercice de prévention  
0h30 Dispositif CATEC®, réglementation, documents à établir  
0h30 Compétence I et S, procédure d'alerte  
3h00 Réalisation d'exercices d'entraînement  
Préparation des épreuves certificatives  
2h00 Epreuves certificatives

### Moyens pédagogiques :

Site répondant au cahier des charges  
Matériel de formation (auto-sauveteur, machine à fumée etc)  
Paper board, vidéo projecteur ordinateur (si salle)  
Les stagiaires doivent avoir leurs E P I

### Validation :

Maintien et Actualisation des Compétences tous les 36 mois.  
Certificat de compétence remis si réussite de l'examen  
Les résultats seront communiqués en fin de journée.  
Livret remis aux stagiaires à l'issue de la formation.

NMVS accueille des personnes en situation de handicap, nous tenir informé pour l'organisation de la prestation

### Contact :

NMVS Formation – 606 Rue de l'Industrie - Parc Visionis - 01090 GUEREINS  
Tél. : 06.40.28.53.09 - courriel : nmvs.formation@gmail.com  
SARL au capital de 5000 - N° Siret : 82977892700022 - N° TVA Intra. : FR88 829778927 - Code NAF : 8559A